

Commission 3 du SAGE Allan « Inondation »

Réunion n°2 – 22 octobre 2013

- Retour sur la CLE du 10 juillet
- Etat d'avancement de la démarche TRI Belfort-Montbéliard (cf réunion suivante)
- Déclinaison des enjeux (validés par la CLE) en objectifs
- Hiérarchisation des objectifs
- Questions diverses

Petit point d'organisation :

Deux animatrices SAGE Allan : Claire Crochet-Damais (60% les lun, mar et jeu) et Marie-Laure Berthommé (50% sur le SAGE)

Animatrice référente pour la commission « Inondation » : Claire Crochet-Damais

Commission
thématique n°3
du
SAGE Allan
22/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Etat
d'avancement
du TRI Belfort-
Montbéliard
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Retour sur la CLE du 10 juillet

Distribution des plaquettes d'information sur l'avancement (par thématique)

Validation de l'état initial du SAGE et des éléments clés du diagnostic Inondation (partagés lors de la réunion n°1 du 15/3/13) :

- Un risque d'inondation critique résultant **d'aléas importantes** et d'une **forte vulnérabilité** du territoire
- Des **contraintes réglementaires** sur l'urbanisme
- Un territoire fortement mobilisé et sensibilisé depuis la crue historique de 1990 :
 - Investissements lourds des collectivités locales pour la **construction d'ouvrages de protection** contre les inondations (bassins et digues)
 - Mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (**PAPI Belfort-Montbéliard**)
 - Mise en place d'un Territoire à Risque Important d'inondation (**TRI Belfort-Montbéliard**)

Validation des enjeux proposés durant les 1ères réunions des commissions

Enjeux transversaux

- > CONCILIATION des différents usages de l'eau (eau potable, usages industriels, agricoles, récréatifs, éco systémiques)
- > COHÉRENCE entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
- > GESTION CONCERTÉE de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux
- > ACCULTURATION et SENSIBILISATION des acteurs et de la population aux problématiques liées à la gestion l'eau



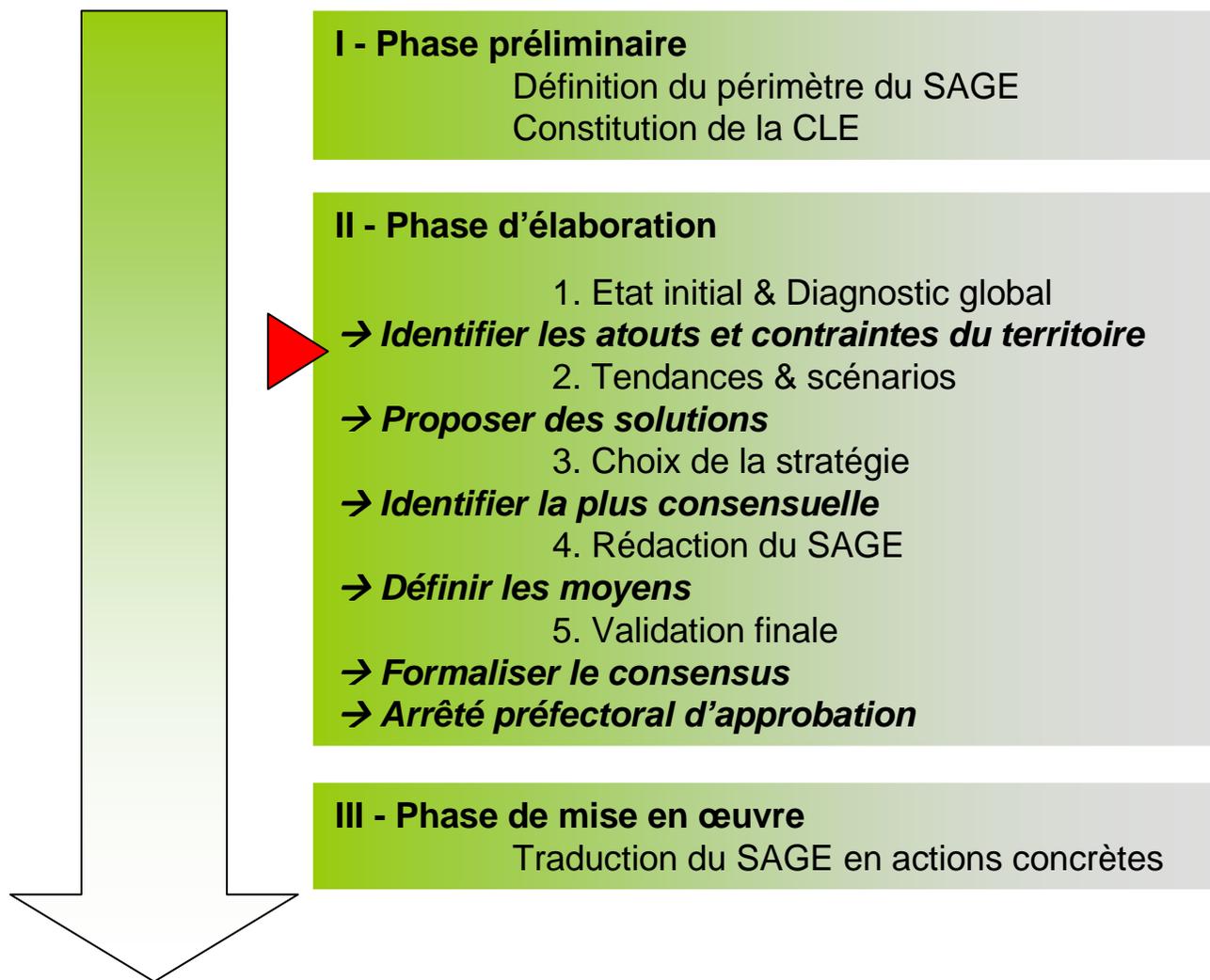
Validation des enjeux proposés durant les 1ères réunions des commissions

Enjeux INONDATION

- REDUCTION de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation
- REDUCTION des effets de l'aléa sur le territoire
- AMELIORATION de la gestion du risque inondation



La suite...

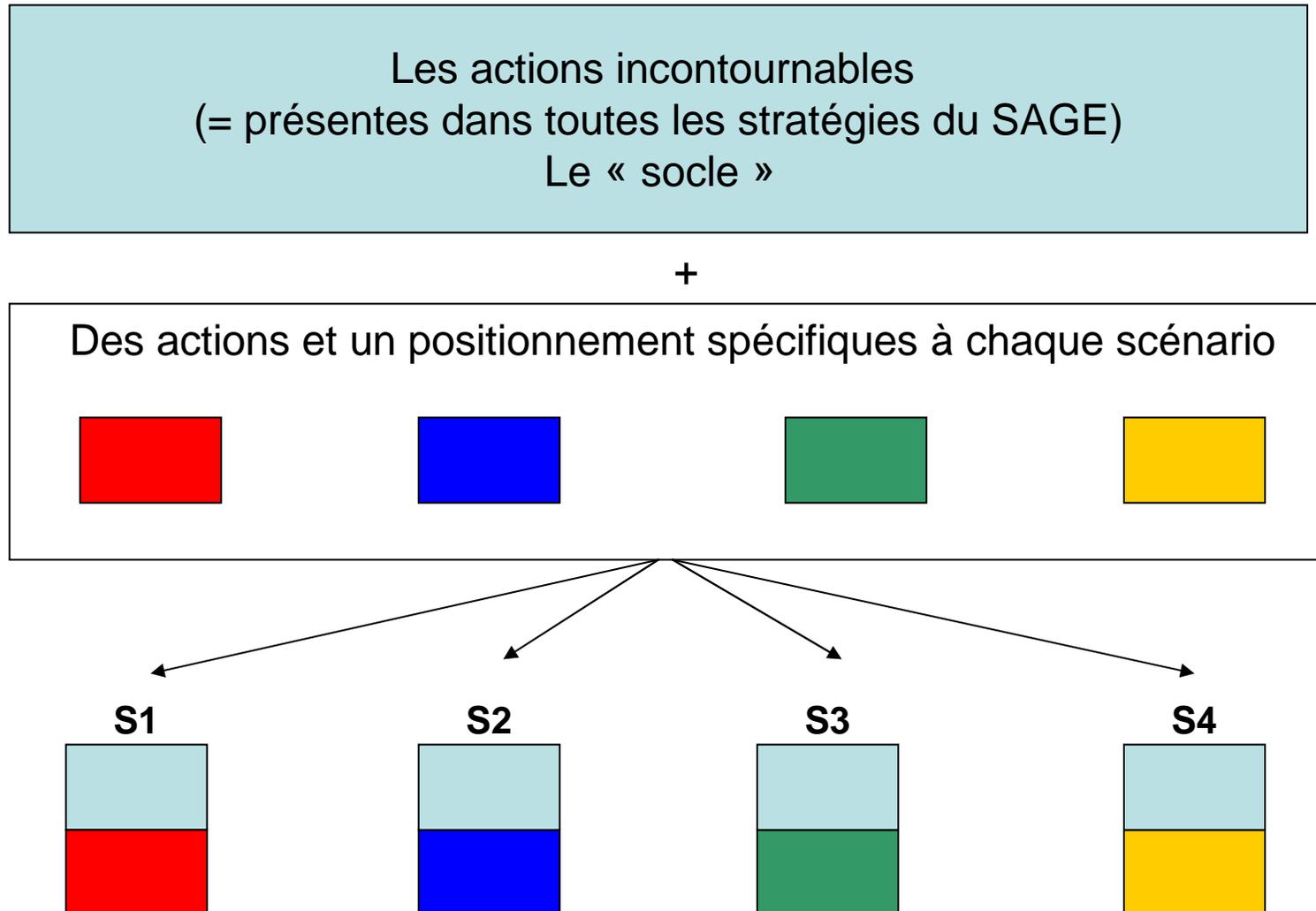


Etude complémentaire à l'état des lieux du SAGE Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios

Différentes phases devant permettre de construire la stratégie :

1. Diagnostic socio-éco : Compléter sur le volet socio-économique le diagnostic du SAGE et apporter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation sur le bassin versant.
Le « décor » : quelles tendances lourdes ? Quelles dimensions d'incertitudes ?
2. Tendances : Répondre à la question « que se passe t-il à terme si on ne fait rien ? »
Quelles conséquences pour l'eau d'une évolution « tendancielle » du territoire, sans modifier la gestion actuelle et donc sans SAGE ?
3. Scénarios : Définir des **moyens différents d'atteindre des objectifs similaires (arrêtés par la CLE). Les différents scénarios devront être réalisables** au vu des préconisations techniques, mais aussi du contexte local (social, culturel, économique, etc.) et au vu des capacités financières du territoire.
Pour chaque thématique: quel champ des possibles? Sur quoi a-t-on prise? Globalement : quels sont les choix qui se posent ?
4. Stratégie du SAGE : Au regard des différentes propositions de scénarios, la CLE sera en mesure d'évaluer la solution/le scénario le plus rationnel et pourra valider sa stratégie.
Quelle stratégie d'ensemble plausible et défendable ?

De quoi est faite une stratégie de SAGE ?



Commission
thématique n°3
du
SAGE Allan
22/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Etat
d'avancement
du TRI Belfort-
Montbéliard
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Etat d'avancement du TRI Belfort-Montbéliard

TRI et SAGE Allan

Lors de la précédente commission, présentation par la DREAL du TRI Belfort-Montbéliard

Bureau de la CLE du 13 juin 2013 : Demande de la DREAL de prendre appui sur la commission inondation du SAGE Allan pour la mise en œuvre de la stratégie locale du TRI Belfort-Montbéliard

Réactions du bureau de la CLE :

« Il serait dommage de se priver des apports de l'une et l'autre démarche (problématiques et enjeux identiques, périmètre et calendrier similaires) »

Donc accord pour prévoir des **réunions avec double ordre du jour** (cf réunion juste après animée par la DREAL Franche-Comté)

Retour sur la Commission géographique inondation du 4 octobre :

- Présentation et échanges sur la cartographie du seul TRI de Franche-Comté, Belfort-Montbéliard
- Présentation de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, de sa déclinaison sur le bassin Rhône-Méditerranée au travers du plan de gestion des risques d'inondations, et des **évolutions de l'OF8 du SDAGE relative aux inondations.**

Rappel = le SAGE devant être compatible avec le SDAGE, les évolutions du SDAGE sont à prendre en compte dans le SAGE.

Commission
thématique n°3
du
SAGE Allan
22/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Etat
d'avancement
du TRI Belfort-
Montbéliard
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Déclinaison des enjeux en objectifs

Un exemple extrait du SAGE Loire en Rhône-Alpes (validé en 2012)

Enjeu majeur (= stratégie du SAGE) : Maîtrise des écoulements et lutte contre le risque d'inondation

Enjeux :

1. Intégrer, maîtriser et valoriser les écoulements et rejets d'eau pluviale

Objectifs (qui sont devenus des dispositions ou des règles du SAGE):

Réfléchir à la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versant
Généraliser l'élaboration des zonages pluviaux dans le territoire du SAGE et leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Réduire le débit et la charge des rejets d'eaux pluviales

Favoriser l'écoulement superficiel

Priorité à la gestion alternative des eaux pluviales

Adapter l'occupation des sols dans les « corridors d'écoulement » et réduire la vulnérabilité en zones vulnérables aux écoulements

Chacun des objectifs est, dans les dispositions ou les règles, détaillés en mesures concrètes (qui peuvent être suivies et évaluées), avec des maîtres d'ouvrage potentiels, un calendrier de mise en œuvre et un chiffrage.

Un exemple extrait du SAGE Loire en Rhône-Alpes (suite)

2. Gérer le risque d'inondation (mieux connaître, réduire la vulnérabilité aux inondations, préserver les zones d'expansion de crue, etc.)

Objectifs (qui sont devenus des dispositions ou des règles du SAGE):

Protéger les zones naturelles d'expansion de crue

Informers les riverains sur le risque d'inondation

Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables des cours d'eau

Réfléchir à la mise en place d'alerte aux crues sur les principaux affluents de la Loire

Pour le SAGE Allan, cela donne :

Enjeu majeur : Inondation

Enjeux :

1. REDUCTION de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation
1. REDUCTION des effets de l'aléa sur le territoire
2. AMELIORATION de la gestion du risque inondation

Objectifs : à déterminer ensemble aujourd'hui...



LE RÔLE DU SAGE

- Le SAGE peut identifier, en vue de les préserver, les zones naturelles d'expansion de crues (loi sur l'eau- Art. L212-5-1 du code de l'environnement).
- Les SCOT et PLU doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans avec les dispositions du SDAGE et du SAGE (articles L122-1 et L123-1 du Code de l'urbanisme).
- Les SAGE présentant un enjeu inondation comportent un volet sur la culture du risque permettant aux personnes exposées d'avoir accès à l'information existante.
- Les projets d'institution de servitudes d'utilité publique pour l'Etat et les collectivités (zones de rétention des crues, création de zones de mobilité des cours d'eau...) doivent faire l'objet d'une information de la CLE. La CLE doit alors être associée à la définition de la liste des ouvrages ou travaux de nature à créer un obstacle à l'écoulement des eaux dans les zones précédemment évoquées, qui sont soumis à déclaration.
- Le dossier de demande d'autorisation de la mise en place d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages de retenue, ayant une importance significative pour le régime des eaux doit faire l'objet d'un avis de la CLE.

Les objectifs proposés ou imposés

Possibilité d'identifier, en vue de les préserver, les zones naturelles d'expansion de crues (OF 4.05 du SDAGE)

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans (OF 4.07 du SDAGE)

SAGE présentant un enjeu inondation = volet à prévoir sur la culture du risque permettant aux personnes exposées d'avoir accès à l'information existante

Les objectifs du SDAGE

(OF8 : *Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau*)

1. Réduire les aléas à l'origine des risques, tout en préservant les milieux naturels

Préserver les zones d'expansion de crues (ZEC) voire en recréer

Contrôler les remblais en zone inondable

Limiter les ruissellements à la source

Favoriser la rétention dynamique des crues

Améliorer la gestion des ouvrages de protection

Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire et de la ripisylve



2. Réduire la vulnérabilité

Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant l'urbanisation en dehors des zones à risque

Réduire la vulnérabilité des activités existantes

3. Savoir mieux vivre avec le risque

Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise

4. Développer la connaissance et la planification dans le domaine du risque inondation

Réaliser une évaluation des risques d'inondations pour le bassin, établir une cartographie des risques d'inondations, et élaborer les plans de gestion

LES PISTES D'OBJECTIFS

(pour la suite de l'élaboration du SAGE)

- Penser l'aménagement en intégrant le risque « inondation » (synergie de planification d'aménagement du périmètre)
- Améliorer et garantir à long terme les ouvrages et actions de protection
- Favoriser la rétention ou le ralentissement dynamique des crues en préservant le milieu aquatique et le bon fonctionnement des cours d'eau (ripisylve, morphologie, espace de mobilité, zones humides)
- Concilier la préservation et la restauration de la qualité des milieux aquatiques en présence d'enjeux de protection contre les inondations
- Limiter les ruissellements à la source (favoriser l'infiltration et la gestion naturelle de retenue des eaux, la bonne gestion des eaux pluviales et la couverture des sols)
- Sensibiliser et communiquer (population et professionnels) sur le risque d'inondation et les risques connexes (risque monoxyde de carbone, humidité des bâtiments), instaurer une culture du risque
- Consolider la gestion de crise/événement (enjeux sanitaires, économiques et environnementaux durant la crise et dégâts post inondation durant le retour à la normale) en développant les réseaux de communication et d'alerte (service de prévision des crues et d'alerte)
- Favoriser les réflexions à une échelle supra communale (rapprochement stratégie locale)

(Tirés des échanges lors de la 1^{ère} réunion de la commission)



Déclinaison des enjeux en objectifs

Enjeux	Objectifs
REDUCTION de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation	
REDUCTION des effets de l'aléa sur le territoire	
AMELIORATION de la gestion du risque inondation	

Commission
thématique n°3
du
SAGE Allan
22/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Etat
d'avancement
du TRI Belfort-
Montbéliard
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Hiérarchisation des objectifs

Hiérarchisation des objectifs



Hiérarchisation ≠ priorisation

Commission
thématique n°3
du
SAGE Allan
22/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Etat
d'avancement
du TRI Belfort-
Montbéliard
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Questions diverses

Merci pour votre attention



CONTACT

Claire CROCHET-DAMAIS et Marie-Laure BERTHOMMÉ
Animatrices SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 29 / 03 84 90 93 56 / 07 77 84 00 90

claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr

marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr